

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. – FREMONT L. - HENRY B. – THOMAS D. (Adjointes) - ANGER M.- CREEL G. - GUENNIC MT. - JACOB JL.- JONET S. – LE BAIL J. - LE GUILLOU G. - LE VEZOUET JP. - MABIN B. - MORICE Y. – RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

Mme BOULANGE F. qui donne pouvoir à M.CREEL G.

ABSENTS :

Mlle MARTIN E.

M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

I Travaux de sécurisation de la Poterie et de la Rue de l'Eglise : Examen proposition d'emprunts

M. Yves MORICE explique que dans le cadre des travaux de sécurisation de la Poterie et de la rue de l'Eglise, il est nécessaire de prévoir un emprunt. Après réception de différentes offres de la Caisse d'Epargne, du CMB, de DEXIA, du Crédit Agricole, et après examen en commission des finances, il a été décidé de retenir l'offre du Crédit Agricole, soit un emprunt de 800 000 € pour une durée de 15 ans, au taux fixe de 2.98 %.

M. Marcel LE FOLL rajoute que la commission des finances a préféré opter pour un taux fixe. En effet, les taux remontent actuellement. Une durée de 15 ans a été choisie, car la commune a déjà des emprunts pour une durée de 20 ans. En décembre, le montant des emprunts s'élève à 1 500 000 €

M. Marcel LE FOLL dresse un bilan de la situation financière de la commune. Les dotations de l'état diminuent. Par rapport à 2009, il faut noter une diminution de 40 000 € Grâce à une bonne maîtrise des dépenses, l'excédent s'élève à 450 000 € Une des priorités pour le budget 2011 sera l'aménagement de l'école du Croissant.

A l'unanimité, (sauf M. Yves MORICE qui ne prend pas part au vote), le conseil municipal autorise le maire à signer l'emprunt avec le Crédit Agricole.

Information sur le Foncier Bâti Industriel

M. Pierre SALLIOU explique que la taxe professionnelle est mutualisée entre toutes les communes. Le Foncier Bâti Industriel reste acquis pour les communes pour les zones déjà existantes. Ainsi, PABU bénéficie t'elle d'un faible montant compte tenu du nombre peu important d'entreprises sur le territoire communal.

M. Yves MORICE informe que depuis que la maîtrise des zones industrielles est assurée par Guingamp Communauté, le Foncier Bâti Industriel peut être perçu par cette collectivité. Ainsi, lorsque la zone St-Loup verra le jour, PABU sera obligée de partager le Foncier Bâti Industriel. Les communes se réservent toutefois la possibilité de se répartir entre elles et

Guingamp Communauté un pourcentage variable du produit de cette taxe. M. Loïc FREMONT précise que c'est Guingamp Communauté qui achète les terrains nécessaires et aménage les zones, et qui donc devrait percevoir la majeure partie de la taxe sur le Foncier Bâti Industriel. M. Pierre SALLIOU souhaiterait une clé de répartition (70% de Foncier Bâti Industriel pour les communes, 30% au profit de Guingamp Communauté). Il rappelle que plusieurs réunions seront nécessaires avant d'obtenir un accord.

II Guingamp Communauté – Modification des statuts

M. Loïc FREMONT, Vice-Président de Guingamp Communauté rappelle que par décision du 18 novembre 2010, le conseil communautaire s'est prononcé sur le nouveau périmètre des compétences exercées par Guingamp Communauté, qui intègre les évolutions issues de l'accord cadre validé le 21 octobre dernier.

Ainsi, chaque commune doit elle délibérer sur les modifications apportées aux statuts de Guingamp Communauté dans différents domaines :

I – Développement Economique :

Elargissement de l'intérêt communautaire à :

1 - « L'aménagement du Pôle Gare SNCF en Pôle d'Echange Multimodal sur le périmètre opérationnel – « 150 m autour du hall SNCF » - délimité précisément par un plan qui sera annexé aux statuts.

Nb : Un procès verbal de transfert du foncier sera établi sur le périmètre concerné.

2 - « Parc d'activité de Kernilien – Parc Brug ».

Il est proposé d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « développement économique » tel que libellé ci-dessus

II – Aménagement de l'espace:

En application de l'article L 211-2 du code de l'urbanisme délégation de l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcs d'activités.

Il est proposé de déléguer à Guingamp Communauté l'exercice du droit de préemption urbain sur les parcs d'activités.

III Habitat et cadre de vie:

Elargissement de l'intérêt communautaire

1 - PLH : « programmation de la construction de logements sociaux en application des objectifs du PLH ».

2 – « Actions et aides financières pour mise en œuvre de la politique d'équilibre de l'habitat social définie dans le PLH ».

3 – « Subventions à des organismes et associations intervenant dans le domaine du logement social ».

4 – « Gens du voyage. Aménagement et gestion d'une aire de grands passages estivaux et création et gestion d'une aire occasionnelle de regroupement familial »

Il est proposé d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « Habitat et cadre de vie » tel que libellé ci-dessus

IV- Voirie et réseaux:

Elargissement de l'intérêt communautaire

« Voie de desserte de la future ressourcerie depuis le réseau départemental jusqu'à l'entrée du site »

« Boulevard Mendès France à Guingamp (depuis Gamm Vert) jusque la jonction de ce boulevard avec la voie de desserte du futur espace commercial Saint Loup. »
NB. Ce classement dans la voirie communautaire prendra effet au moment de la programmation des investissements liés à cette portion de voirie nouvelle ».

Il est proposé le transfert dans la compétence voirie et réseaux de télécommunications de Guingamp Communauté, des deux tronçons de voiries communales selon la délimitation ci-dessus définie.

V – Sport:

Elargissement de l'intérêt communautaire

1 – « Soutien financier à la pratique du sport à destination :

a) Des clubs ou associations disputant des compétitions de niveau national et des sportifs de haut niveau.

b) Des associations sportives seules dans leur discipline sur le territoire communautaire, justifiant d'au moins la moitié de licenciés originaires de Guingamp Communauté et utilisant un des équipements communautaires ».

2 « Soutien financier à la promotion d'événements et de manifestations sportives majeures (minimum de niveau régional) se déroulant sur le territoire communautaire ainsi qu'à des projets fédérant différentes initiatives locales à l'échelle communautaire.

3 - « Programmation, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire au regard des critères suivants :

- a) Niveau d'homologation régional ou national.
- b) Equipements reconnus structurant par sa capacité à satisfaire un besoin communautaire
Dimension supérieure à 1 500 m² utiles
Spécialisation des installations offertes
- c) Equipement mutualisant des besoins à la fois scolaires et associatifs non satisfaits sur l'agglomération.

NB : sont exclus les équipements sportifs actuels sur les communes.

Il est proposé d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « Sport » tel que libellé ci-dessus.

VI – Tourisme

« Elaboration et mise en œuvre – selon le principe de subsidiarité (Comité Régional du Tourisme, comité Départemental, Pays d'accueil touristique) - d'une politique globale en matière de tourisme : accueil, information, promotion, animation, développement de l'activité et des équipements sur le territoire communautaire en cohérence avec les politiques menées aux niveaux régional, départemental et de Pays.

Substitution de Guingamp communauté à ses communes membres dans les instances du tourisme : CDT, Pays touristique, office du tourisme »

Il est proposé de transférer l'exercice intégral de la compétence « Tourisme » à Guingamp Communauté tel que libellé ci-dessus

VII – Culture:

– Construction d'une salle culturelle de dimension communautaire ou de Pays.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « Culture » tel que libellé ci-dessus

VIII – Enfance Jeunesse:

Elargissement de l'intérêt communautaire à :

1 – « Actions et projets en direction des jeunes de 12 à 25 ans et en faveur de la petite enfance (0 à 3 ans) ».

2 – « Accompagnement financier de Guingamp Communauté aux associations locales poursuivant une mission d'intérêt général » dans le domaine de l'Enfance/Jeunesse.

Transfert de compétence :

« Pilotage et coordination du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ».

Il est proposé de transférer la compétence contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance à Guingamp Communauté et d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « Enfance/jeunesse » selon le libellé ci-dessus

IX- Enseignement supérieur:

Elargissement de l'intérêt communautaire à :

« Soutien au renforcement de secteurs de l'enseignement supérieur dans les domaines de la recherche et du développement des formations professionnelles en rapport avec les besoins du territoire ».

Il est proposé d'étendre l'intérêt communautaire de la compétence « Enseignement supérieur » tel que libellé ci-dessus.

M. Pierre SALLIOU précise que ces nouvelles dispositions sont un bon compromis. Il rajoute que le Président de Guingamp Communauté déclare que c'est une mutualisation à minima.

M. Loïc FREMONT précise que l'aménagement de la gare représente une dépense de 14 millions d'euro, étalée sur 8 ans.

Pour la compétence habitat, M. Loïc FREMONT déclare que c'est une régularisation.

M. Pierre SALLIOU évoque la voie de liaison depuis l'espace commercial St Loup au magasin GAMM VERT. Ce sera une voie comportant une liaison douce, c'est-à-dire une voie prévue pour la circulation avec un espace réservé pour les cyclistes et les piétons.

M. Jean-Pierre LE VEZOUET évoque l'aire d'accueil des gens du voyage. La commune de PABU a déjà rempli sa mission en accueillant les missions évangéliques. M. Pierre SALLIOU rappelle que seules les villes de + de 5000 habitants doivent remplir cette obligation.

En ce qui concerne le pôle jeunesse, M. Jean-Yves DEREAT note avec satisfaction que l'âge limite est de 25 ans, ce qui représente un atout pour les jeunes.

M. Jean-Pierre LE VEZOUET s'interroge sur la construction d'une salle culturelle au niveau de Guingamp Communauté. Il pense qu'elle sera réalisée sur la commune de St Agathon, ce que dément Loïc FREMONT.

M. Jean-Louis JACOB regrette que Guingamp Communauté n'ait pas davantage de compétences culturelles. M. Pierre SALLIOU répond que l'augmentation de ces compétences représenterait un budget trop important.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles compétences au profit de Guingamp Communauté.

III Guingamp Communauté – Rapports 2009

M. Loïc FREMONT, Vice Président de Guingamp Communauté présente le rapport d'activité générale. Il précise que Guingamp Communauté comporte 30 membres, dont 1 Président et 9 vice-présidents, et emploie 75 personnes, dont 22 non titulaires.

En ce qui concerne la piscine, il faut noter une augmentation de la fréquentation. Elle est actuellement fermée pour des travaux.

Pour l'école de musique, communautaire depuis septembre 2006, la subvention octroyée par le Conseil Général est en baisse, mais les tarifs appliqués sont inchangés.

Dans le domaine du développement économique, Guingamp Communauté gère les zones de Runanvicit, de Kerhollo, l'espace St-Loup, Kernilien, Parc Brug, Kérizac. Des travaux ont été effectués sur la zone de Bellevue pour améliorer la sécurité, notamment avenue du Goëlo.

M. Loïc FREMONT rappelle que Guingamp Communauté, qui est en charge du pôle multimodal dans le cadre de l'aménagement de la gare, gère également les pépinières d'entreprises : l'Agropole à Bellevue, et Guingamp Emergence.

M. Loïc FREMONT rappelle également que Guingamp Communauté gère également le schéma hydraulique.

M. Loïc FREMONT ajoute que Guingamp Communauté met en place pour 2011 un service de transports communautaires.

Quant au camping, M. Loïc FREMONT rajoute qu'il y a un déficit de 12 557 € en 2009, qu'il est toujours en vente.

M. Loïc FREMONT précise qu'il y a eu 11 réunions du conseil communautaire en 2009.

M. Gérard CREEL présente le rapport annuel 2009 d'élimination des déchets. Ce service emploie actuellement 14 agents. Il faut noter une baisse d'environ 11 % du tonnage des ordures ménagères.

Pour l'eau potable, M. Gérard CREEL signale qu'il n'y a pas de problème de qualité.

Dans le domaine de l'assainissement, la station d'épuration de Grâce gère le traitement industriel. La station d'épuration de PABU gère le secteur du bourg.

IV Modification de la durée hebdomadaire de service

M. Bernard HENRY explique que suite au départ à la retraite de Mme Marie-Louise LE ROUX, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme Sylvie LE GUILLOU.

Le comité Technique paritaire a émis un avis favorable à cette proposition. Ainsi, Mme Sylvie LE GUILLOU passerait de 24H19 à 28H28 à compter du 01 janvier 2011.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'augmenter la durée hebdomadaire de service de Mme Sylvie LE GUILLOU et de modifier le tableau des effectifs.

V Programme actes : Transmission des actes des collectivités locales soumises au contrôle de légalité (télétransmission)

M. Pierre SALLIOU informe que dans le cadre de la modernisation du contrôle de légalité, le législateur a validé le principe de la télétransmission. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions à intervenir pour organiser cette télétransmission.

VI Chemin de randonnée

M. Bernard HENRY informe que dans le cadre de la mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et randonnées et des travaux réalisés par la Maison de l'Argoat, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à demander cette subvention auprès du Conseil Général.

VII Budget – Décision modificative N°1

M. Marcel LE FOLL explique que dans le cadre du budget, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération cimetièrre. Ainsi, une somme de 5000 € sera prélevée sur le compte 020 en dépenses imprévues pour approvisionner l'opération 020.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer ces opérations.

VIII Questions diverses

M. Marcel LE FOLL explique que dans le cadre du chantier de la Poterie, il est nécessaire de prévoir la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Général pour la RD 787 et 54. Cette convention permettra de bénéficier de subventions dans le cadre des amendes de police.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer ces conventions.

CCAS – Remplacement de Mme COUSIN Démissionnaire

Mme Denise THOMAS explique que Mme COUSIN n'habitant plus à PABU souhaite démissionner du CCAS. Mme Catherine LEVY et M. Roland DENES (du Club des Ajoncs d'OR) se sont proposés pour la remplacer. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la candidature de Mme Catherine LEVY, parvenue avant celle de M. Roland DENES qui aura voix consultative.

Modification simplifiée du PLU

Mme Annick DURAND explique que dans le cadre du projet de logement sociaux prévus à Pen An Allée, la DDE après instruction du dossier de permis a relevé le problème suivant : à l'emplacement prévu pour le T4, et pour une partie d'un logement T3 se trouve un espace boisé classé à conserver et à renforcer. Après contact pris avec les services de la DDE, il est nécessaire de procéder à une modification simplifiée du PLU. Le cabinet ATGT de GUINGAMP, par l'intermédiaire de la société GEOMAT Experts propose un devis de 1973.40 €TTC pour réaliser cette modification.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le devis avec cette société pour procéder à la modification simplifiée du PLU.

Motion pour conserver les exonérations du service à la personne

Mme Brigitte RINFRAY évoque un projet de loi qui vise à supprimer les exonérations dans le cadre du service à la personne. A l'unanimité, le conseil municipal vote une motion en faveur du maintien de l'exonération dans le cadre du service à la personne.

Contrat Enfance Jeunesse

M. Jean-Yves DEREAT informe que par l'intermédiaire de Guingamp Communauté, un nouveau contrat jeunesse avec la CAF est proposé pour la période 2010-2013. Ainsi, actuellement, la commune perçoit un financement pour sa participation à l'ACDASC. Dans ce cadre, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention pour 2010-2013.

IX Informations

M. Bernard HENRY fait part du succès rencontré lors du Téléthon, organisé samedi 11 décembre. Il envisagerait d'organiser le Téléthon en 2011 sur une journée.

M. Bernard HENRY informe qu'il y a actuellement une belle exposition à la bibliothèque sur les chevaux de trait et invite à la découvrir.

M. Marcel LE FOLL évoque l'épisode neigeux. Les services techniques sont intervenus de 7H à 22H. Mme Denise THOMAS rajoute que de nombreuses personnes ont remercié la municipalité et les services techniques pour le service accompli lors de ces intempéries. M. Jean-Yves DEREAT précise qu'un accueil d'urgence avait été mis en place dans les écoles.

M. Marcel LE FOLL informe de la dissolution du SICES (Syndicat Intercommunal des Collèges), pour un transfert des biens au Conseil Général. M. Marcel LE FOLL précise qu'il reste 160 000 € sur le compte du SICES. Une réunion doit avoir lieu prochainement pour évoquer cette question.

Mme Sylvie JONET informe que la journée de la Femme doit avoir lieu début mars, avec la participation des communes de PABU, PLOUMAGOAR, GRACES et GUINGAMP. Plusieurs animations sont programmées, dont une expo photos. Un atelier d'œnologie sera organisé à Pabu.

M. Pierre SALLIOU informe que 5 centenaires seront reçus jeudi 16 décembre à la salle des fêtes, dont Mme CLOAREC, et Mme LE ROUX, originaires de PABU.

M. Pierre SALLIOU informe que de nombreuses plaintes ont été déposées à la Mairie contre des chiens. Le policier municipal s'est rendu sur place. Une plainte va être déposée à la gendarmerie.

M. Pierre SALLIOU explique qu'il a participé au salon des Maires. Il a fait l'avance des frais d'hôtel. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le remboursement des frais à M. SALLIOU.

M. Pierre SALLIOU informe que le Château de Munehorre et la propriété des Capucins sont en vente.

Mme Denise THOMAS fait part que 131 colis de Noël ont été préparés. 25 ballotins de chocolat seront distribués aux personnes de plus de 80 ans ayant assisté au repas du 11 Novembre.

Mme Denise THOMAS informe que 45 personnes ont participé à l'atelier Equibr'Age. Le mardi 14 décembre a lieu une autre séance, réservée aux personnes de plus de 65 ans.